

**DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE À L'ÉCRITURE  
D'UNE ŒUVRE MUSICALE ORIGINALE  
2022**

**DRAC DESTINATAIRE (REGION DE LA 1<sup>ER</sup> DIFFUSION)**

**I. COMPOSITRICE, COMPOSITEUR**

**Madame**

**Monsieur**

**Nom :**

**Prénom :**

**Nom d'usage /pseudonyme :**

10 premiers caractères du n° de sécurité sociale suivis des 2 premières lettres du nom et de la première lettre du prénom : \_\_\_\_\_

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Téléphone :**

**Adresse e-mail :**

**Date de naissance :**

**Ville et Pays de naissance :**

**Nationalité :**

**II. ŒUVRE FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

**Titre :**

**Catégorie (cf. VII) :**

**Nombre d'instruments :**

Avec électroacoustique :  OUI  NON

**Nomenclature instrumentale détaillée :**

**Durée :**

**Date prévue pour le rendu de la partition (la partition est renvoyée après la création) :**

**III. ENSEMBLE INSTRUMENTAL INTERPRÉTANT L'ŒUVRE**

**Nom de l'Ensemble :**

**Adresse :**

**Tél / e-mail :**

**Responsable musical :**

**Responsable administratif :**

**Noms des interprètes :**

**IV. DIFFUSION DE L'ŒUVRE**

**Nom de la structure de diffusion :**

**Lieu de diffusion - Adresse :**

**Date(s) de diffusion :**

**Manifestations** ou circonstances  
à l'occasion de laquelle l'œuvre sera créée :

**Reprises envisagées (fournir les engagements fermes de diffusion) :**

**V. PARTITIONS ET ENREGISTREMENTS**

*Ne joindre ni la partition, ni les extraits, ni la maquette de l'œuvre faisant l'objet de la demande d'aide à l'écriture d'une œuvre originale.*

*Joindre au moins une partition et/ou un enregistrement sonore attestant que le demandeur a la qualité de compositeur.*

**Partitions (3 au maximum) :**

**Enregistrements (3 au maximum) :**

## VI. DOCUMENTS À JOINDRE

- Dossier rempli ;
- Lettre d'engagement, à l'attention du Directeur régional des affaires culturelles, signée par le ou la responsable de l'ensemble qui interprètera l'œuvre musicale, ou à défaut par chacun des interprètes ;
- Lettre d'engagement, à l'attention du Directeur régional des affaires culturelles, signée par le ou la responsable du lieu de diffusion de l'œuvre musicale ;
- Présentation détaillée du projet et de la démarche artistique (en français) ;
- CV de la compositrice ou du compositeur ;
- Catalogue des œuvres (en français)
- Au moins une partition (3 maximum) ou 3 extraits sonores de 3 minutes maximum
- Liens vers des enregistrements accessibles au format MP3
- **Pour les opéras** : livret, synopsis ou argument de l'œuvre à créer (max. 30 Mo)
- **Pour les musiques de spectacles** (théâtre musical, spectacles dramatiques, chorégraphiques et cinématographiques) : synopsis ou argument de l'œuvre ainsi qu'un descriptif mettant clairement en évidence le lien entre la partie musicale l'argument et la scénographie (max.30 Mo)
- **Pour les œuvres d'intérêt pédagogique** : descriptif précis de l'action pédagogique envisagée et engagement des différentes structures et des différents partenaires impliqués dans le projet pédagogique (max. 30 Mo)
- **Versement de l'aide** :
  - o **Pour les paiements en France** : relevé d'identité bancaire officiel, actualisé et établi au nom de la compositrice ou du compositeur (max. 5 Mo)
  - o **Pour les paiements à l'étranger** : **attestation officielle et originale** de la banque où la compositrice ou le compositeur détient un compte, portant la mention du code IBAN, SWIFT/BIC permettant qu'un paiement en provenance de l'étranger soit crédité sur le compte (max. 5 Mo)
- Copie d'une pièce d'identité.

**Partitions et enregistrements** : fournir **1 à 3 partitions** d'œuvres déjà composées, les plus représentatives de la démarche et du projet présenté et/ou 3 enregistrements de 3 minutes maximum, Fournir le cas échéances une liste de liens internet.

Il est rappelé que les aides à l'écriture d'œuvres musicales originales sont soumises au règlement des aides de minimis.

## VII. CATÉGORIES DES ŒUVRES MUSICALES

- opéra : grande forme (orchestre en fosse, chœur et solistes) ou petite forme (petit effectif instrumental, solistes)\* ;
- œuvre symphonique (orchestre par 2 ou orchestre d'harmonie, orchestre par 3 ou par 4)\* ;
- ensemble instrumental et vocal (du solo à 7 musiciens ou chanteurs / de 8 à 14 musiciens ou chanteurs / de 15 à 25 musiciens ou chanteurs)\* ;
- œuvre électroacoustique ;
- installation sonore ;
- spectacle dramatique ;
- spectacle chorégraphique ;
- spectacle cinématographique ;
- œuvre d'intérêt pédagogique ;
- pratiques des amateurs (chorales, harmonies, etc.) ;
- musiques actuelles (jazz, musique traditionnelle et musique du monde, chanson, etc.).

---

**NOTICE POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE  
À L'ÉCRITURE D'UNE ŒUVRE MUSICALE ORIGINALE 2022**

---

Le dossier constitutif de la demande d'aide à l'écriture d'une œuvre musicale originale, **accompagné des pièces complémentaires** devra être adressé **avant le 31 décembre 2021** délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi), **par courrier postal** ou remis à la Drac correspondant à la région du lieu de création de la commande.

**Les projets examinés ne devront pas avoir été représentés en public (tout ou partie), avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

La compositrice ou le compositeur sollicitant une aide à l'écriture d'une œuvre musicale originale ne peut pas présenter plus d'un dossier par commission.

Il ne lui est pas possible d'obtenir une aide à l'écriture deux années consécutives. Un dossier qui a déjà été présenté à une commission ne peut pas faire l'objet d'une nouvelle demande d'aide. Au moins un engagement de diffusion sur le territoire national doit être produit à l'appui de toute demande.

Le dossier adressé à la DRAC comprend :

- la fiche de renseignements dûment remplie,
- l'ensemble des documents demandés au paragraphe VI.